

importantes, et d'où elle menace les grandes cites du Nord, Philadelphie, Baltimore et Washington.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 14 juillet, 10 h. soir. Chambre des Lords.

Lord Chelmsford blâme la conduite de l'Angleterre dans le différend brésilien. Le comte Russell répond que le gouvernement du Brésil avait refusé une enquête judiciaire sur les cadavres trouvés. Le Roi des Belges ayant décidé qu'il n'y avait eu aucune insulte, le gouvernement anglais s'est déclaré satisfait. Le ministre ajoute qu'il n'avait pas été nettement imposé d'indemnité pécuniaire au Brésil.

Lord Malmesbury dit que le gouvernement anglais a pris, dans cette affaire, un rôle de juge-priseur et d'exécuteur qui ne peut être justifié. Il blâme le gouvernement de n'avoir pas exprimé ses regrets au Brésil. Le comte Russell dit que le roi de Portugal a offert ses bons offices pour amener une réconciliation entre l'Angleterre et le Brésil par l'intermédiaire de son ambassadeur à Rio-Janeiro. Il faut donc attendre le résultat de cette démarche.

Madrid, 14 juillet.

Les journaux conservateurs engagent vivement le ministère à saisir l'occasion actuelle pour recommencer les négociations au sujet du Mexique. Les journaux libéraux soutiennent non moins vivement la thèse opposée.

Vienne, 15 juillet.

M. Zybliciewicz a présenté aujourd'hui à la Chambre des députés une pétition de Langiewicz qui demande d'être mis en liberté pour pouvoir se rendre en Suisse.

Londres, 15 juillet.

Un steamer américain, venant de New-York et portant un million de dollars en or, a été capturé par le steamer confédéré l'Alabama.

Londres, 15 juillet.

On lit dans le Times : La Reine ira en Allemagne au commencement d'août. S. M. voyagera incognito sous le nom de duchesse de Lancaster. Elle restera un jour auprès du Roi des belges, puis elle ira au château de Rosnau, près de Cobourg, où le prince Albert est né, et que le duc de Cobourg a mis à sa disposition. Le séjour de la Reine à l'étranger ne dépassera pas quatre semaines.

Gènes, 15 juillet.

Les arrestations opérées à bord de l'Aunis ont produit un certain effet. La France, on le reconnaît ici, a donné les preuves de sa bonne volonté à l'égard de l'Italie, par les arrestations faites à Rome dans ces derniers temps. Pressé par elle, le gouvernement pontifical renvoie tous les chefs de bande. Ceux arrêtés sur l'Aunis se rendaient en Espagne, munis de passeports romains ne devant pas toucher qu'à Marseille. Il en résulte que la protection due au pavillon des puissances se trouve compromise par l'acte qui s'est passé dans le port de Gènes.

La France après avoir obtenu du gouvernement italien les réparations demandées par le comte de Sarthe à ce sujet, se prête, dit-on, à faciliter tout ce qui peut assurer la répression du brigandage.

Madrid, 15 juillet.

La Banque a élevé le taux de l'escompte à 5%. On assure que le gouvernement espagnol a le projet de désigner un personnage considérable pour reprendre les négociations relatives au Mexique.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Hier soir le bruit s'était répandu en ville que le sieur Lépicier devait arriver par le train de 5 heures. Une foule immense s'était portée à la gare et elle est restée jusqu'au dernier train.

Nous apprenons aujourd'hui que Lépicier, arrêté à Renaix, a été transféré immédiatement à Lille, et a passé à Roubaix par le train de 5 heures accompagné par le commissaire central de la police de Roubaix.

Il paraît que Lépicier était porteur d'environ 60,000 francs en billets de banque, qu'on a retrouvés cousus dans la doublure de son gilet.

Cette somme formée à peine la moitié du chiffre des soustractions constatées jusqu'à ce jour. Lépicier était dans un état de prostration complet.

On croit qu'il s'est rendu coupable de faux, ce qui compliquerait sa position, et il est probable que les recherches auxquelles on devra se livrer reculeront le moment où l'affaire devra être jugée.

Elle est d'autant plus grave que ces sortes de faits sont rares. Les employés ont généralement la confiance de leurs patrons, et il y a peu d'exemples que cette confiance ait été trompée.

Nous devons signaler l'exception pour confirmer la règle. C'est par erreur qu'on a attribué l'arrestation de Lépicier à deux ouvriers de l'établissement de MM. Mathon et Masson.

Il a été remis entre les mains de la police belge par un ouvrier dont il avait fait la rencontre près de Renaix.

Si, comme on le dit, Lépicier a commis plusieurs faux, il est justiciable de la cour d'assises.

A l'occasion de la fête de bienfaisance qui aura lieu à Calais le dimanche 19 juillet, la compagnie du chemin de fer du Nord a organisé un train de plaisir en destination de cette ville.

Nous publions plus loin le prix des places et les heures de départ et d'arrivée.

Une évasion des plus audacieuses a eu lieu la nuit dernière à la maison centrale de Loos. Le nommé Desplanques, d'origine belge, condamné en 1861 pour vol par le tribunal de Lille à cinq ans de prison et à 10 ans de surveillance de la haute police, se trouvait à l'infirmerie située au second étage. Ce bâtiment est contigu au mur d'enceinte et le rez-de-chaussée est occupé par une voûte de ronde. Desplanques, profitant du sommeil de ses camarades, a attaché une corde à la fenêtre de la salle où il se trouvait, s'est laissé glisser et a gagné ainsi la clé des champs.

Personne n'a rien entendu, pas même le factionnaire placé sous la voûte, à quelques mètres de l'endroit où s'est opérée la descente. On croit que Desplanques ne jouira pas longtemps de la liberté. En supposant qu'il puisse gagner la Belgique, il y sera bien vite arrêté pour liquider une autre condamnation à cinq ans de prison, prononcée contre lui en 1859. C'est précisément pour y échapper qu'il s'était rendu en France. (Propagateur.)

Le nommé Dhout, chiffonnier à Tourcoing, employé des individus qui partent tous les jours dans les villages des environs, emmenant sur une brouette un chargement de poteries, en échange desquelles on leur donne des déchets de laine. Le 3 juillet, Vanderaspaille était arrêté à Bondues, porteur d'une certaine quantité de déchets dont il ne put indiquer l'origine. Il ne voulait pas dire pour le compte de qui il travaillait. Dhout lui-même vint suppléer au silence de Vanderaspaille.

Lorsqu'il sut que celui-ci était entre les mains de la justice, il écrivit au parquet pour réclamer sa brouette. On lut alors

l'idée d'opérer une perquisition à son domicile où on découvrit un ballot de 80 kil. de déchet de laine amené chez lui la veille par A. Lauwers, concierge de M. Decollignies. On apprit bientôt que Dhout avait poussé Lauwers à ce détournement : « Tu as ici, lui avait-il dit, une position à te faire de l'argent, il faut en profiter. »

Lauwers, d'un caractère faible, se laissa entraîner et commit ce vol au préjudice de son patron qui vient donner les meilleurs témoignages sur son compte. Il l'a même repris à son service. Dhout est condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende ; Lauwers à trois mois et 25 fr. ; Vanderaspaille à deux mois et 25 fr. (Id.)

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 52 c. à l'hectolitre.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 12 juillet 1863. Sommes versées par 86 déposants, dont 22 nouveaux... fr. 42.486 08 22 demandes en remboursement... 7.317 65

Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

VILLE DE ROUBAIX

Lundi 20 juillet, à 8 heures du soir. Clôture des cours publics de l'année scolaire 1862-63.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

TÉLESCOPES. Télescopes de Newton, de Grégori, de Cassegrain, d'Herschel. — Télescopes à miroir de verre. — Microscopes catadioptriques. Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Chambres de Commerce. — Publicité des délibérations.

La Chambre de commerce de Lille vient de faire imprimer le tome VI^e de ses archives. (1^{er} janvier 1859. — 31 décembre 1862.)

Nous trouvons dans les 460 pages in-4^o dont se compose ce recueil, plusieurs documents très-intéressants, qui nous font regretter de voir si restreinte et si tardive la publicité des délibérations de la Chambre. Les électeurs, industriels ou commerçants, n'ont-ils pas le droit d'être autrement renseignés sur la manière dont leurs représentants s'acquittent de la mission qui leur est confiée ?

Les rapports contenus dans le Recueil que nous avons sous les yeux, ont été présentés à la chambre par MM. Kuhlmann, Charles Verley, Theodore Rouzé, Adrien Bonte, Descat-Leleux, Loyer, Henri Bernaru, Emile Delesalle, Jules Decroix, Victor Saint-Léger.

Publiés au moment où s'agitaient les questions qu'ils embrassent, ces documents auraient été accueillis par le public avec la même satisfaction qu'ils l'ont été sans aucun doute par la Chambre de commerce. Il y a là, sur les traités avec l'Angleterre et la Belgique, sur la crise cotonnière, le commerce maritime, la navigation intérieure, la question des céréales, des sucres, des alcools, les nouvelles lignes de chemin de fer à établir, l'agrandissement de Lille, l'enseignement industriel, le courtage, les magasins généraux, etc., des renseignements et des observations qui auraient certainement appelé l'attention publique d'une manière plus utile, s'ils avaient été publiés en leur temps.

Nous sommes assuré d'être l'interprète de l'opinion générale en demandant que la Chambre de commerce ne tarde pas à donner, s'il est possible, à ses séances, une publicité analogue à celle que reçoivent les délibérations des Conseils municipaux.

On peut espérer, du reste, que le nou-

veau ministre du commerce se montrera plus libéral que son prédécesseur.

En attendant, il faut savoir gré à notre Chambre de commerce de n'avoir pas laissé s'accomplir sans protestation les mesures restrictives édictées à ce sujet par M. Rouher.

Nous sommes heureux de trouver dans le volume qu'elle vient de publier, la lettre adressée par elle en cette circonstance à M. le Préfet du Nord, en date du 31 mai 1862. Elle ne peut manquer d'être lue avec intérêt. La voici :

Monsieur le Préfet, La Chambre de commerce de Lille a l'honneur de vous adresser, suivant votre demande, de la lettre que vous lui avez adressée à la date du 7 avril, pour lui communiquer les observations de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au sujet de la publicité donnée dans ces derniers temps, par certaines Chambres, à leur correspondance avec son ministère.

M. le ministre déclare que cette publicité est contraire à l'esprit de l'institution et à diverses instructions ministérielles, et vous informe en conséquence la Chambre que Son Exc. est bien décidée à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à un abus aussi grave.

Nous ne croyons pas, Monsieur le Préfet, pouvoir nous borner à vous donner acte de cette communication.

La Chambre de commerce de Lille, il est vrai, n'a livré à la publicité, dans ces derniers temps, aucune lettre adressée à M. le ministre. Mais elle l'a fait à d'autres époques, lorsqu'il lui a semblé que les circonstances lui en imposaient le devoir, et, depuis douze ans, elle n'a pas cessé de faire imprimer, sous le titre d'Archives, un recueil complet de ses travaux. Or, les journaux ont eu toute liberté de puiser dans ce recueil, où la correspondance avec le département du commerce tient une place essentielle.

La Chambre de commerce ne peut pas oublier qu'aux termes de l'article 11 de l'ordonnance du 16 juin 1832, et du décret du 3 septembre 1831, il lui appartient, non-seulement de donner au gouvernement les avis qui lui sont demandés, mais de présenter ses vues, en vertu de son initiative propre, sur l'Etat de l'industrie et du commerce sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, y compris les tarifs des douanes.

D'un autre côté, la Chambre se rappelle aussi qu'elle est un corps électif, par son origine et par sa constitution intérieure ; qu'à ce titre elle est responsable envers ses mandataires, et qu'elle pourrait dans certains cas, méconnaître ou mal défendre leurs intérêts, si elle ne les éclairait pas sur ses actes par la publicité.

Nous croyons donc, Monsieur le Préfet, devoir nous réserver d'en agir à cet égard dans l'avenir comme par le passé, c'est-à-dire d'user avec discrétion de la publicité, suivant les circonstances, et en évitant avec soin, comme nous l'avons toujours fait, ce procédé peu respectueux qui consisterait à faire imprimer une lettre avant qu'elle n'eût été lue par la personne même à laquelle elle est adressée.

Cependant si M. le ministre jugeait que les Chambres de commerce pussent être dépouillées de toute initiative, l'autorité suprême qui leur a donné des attributions plus étendues pourrait incontestablement les restreindre. De même si leurs rapports avec le public paraissent un danger, rien n'est plus simple que de rompre le lien qui existe entre elles et le corps électoral. Il suffit de soumettre leur formation au même régime que celle des Chambres d'agriculture. Les membres composant ces nouveaux corps consultatifs seraient ainsi délivrés de la fautive position à laquelle les appréciations de M. le ministre réduiraient les Chambres de commerce.

Nous laissons aujourd'hui nos lecteurs sur ces observations dont ils apprécieront

le caractère à la fois sage et ferme, nous réservant de revenir prochainement sur diverses questions traitées dans les rapports cités plus haut, et qui n'ont pas encore reçu leur solution. — H. Lefebvre. (Propagateur.)

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 15 juillet 1863.

On s'est beaucoup entretenu parmi les spéculateurs d'une innovation due à l'initiative de M. Ferdinand de Lesseps, président de la Compagnie du canal de Suez. M. Ferdinand de Lesseps a invité tous les rédacteurs en chef, ainsi que les rédacteurs industriels des journaux de Paris, à se rendre à la prochaine assemblée des actionnaires. Un tel acte établit que le créateur courageux de la Compagnie de Suez provoque plutôt qu'il n'évite toutes les observations de la presse. De bons esprits souhaitent à ce propos, que les autres compagnies, chargées de gérer de grands intérêts, imitent cette manière d'agir, qui serait à la fois une garantie pour le public et un excellent moyen d'informations pour les administrateurs.

L'ordre des Chartreux vient de faire l'acquisition de la propriété du Glandier, auquel le procès La Farge a donné une célébrité funèbre. Il s'agit d'en faire une exploitation agricole.

La question de la mendicité urbaine et rurale va être portée, nous assure-t-on, devant les conseils d'arrondissement qui seront invités à émettre un vœu motivé, puis aux conseils généraux appelés à se prononcer sur l'interdiction facultative ou radicale du vagabondage des mendiants.

On sait que M. Henri Didier avait formé appel contre le jugement de la 6^e chambre correctionnelle qui l'avait condamné pour coups et blessures à trois mois de prison et à 500 fr. d'amende. Cette affaire dont M. le conseiller Dufour a été nommé le rapporteur, va être placée au rôle de la chambre des appels et viendra le vendredi 24 juillet, la chambre étant présidée par M. de Ganjal. Les mêmes avocats qui ont plaide en première instance, M^{rs} Lachaud pour M. de Villemessant, M^{rs} Busson pour M. Henri Didier, seront chargés des mêmes intérêts devant la chambre des appels.

On annonce pour demain la publication de la brochure annoncée depuis quelques jours et qui aura pour titre : La Pologne et l'Équilibre Européen. Nous croyons savoir que l'auteur de cet écrit dont on fait remonter l'inspiration aux plus hautes sphères politiques, se prononce pour la triple action, en faveur de l'indépendance polonoise de la France, de l'Autriche et de la Grande-Bretagne.

Les préparatifs pour la fête du 15 août sont commencés à l'ancienne Barrière du Trône et sur la Place de la Concorde. L'illumination des Champs-Élysées représentera, dit-on, des décors mexicains et le feu d'artifice donnera, d'après des photographies locales, le panorama de la ville de Mexico.

Le prince Gortschakoff a souvent montré dans ses dépêches diplomatiques qu'il affectionne le mode d'argumentation tiré du proverbe : « Voir une paille dans l'œil du voisin, et ne pas s'apercevoir d'une poutre dans le sien. » On prétend qu'il a usé de nouveau de son argument favori dans sa réponse à M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères d'Italie, lequel sollicitait la clemence du czar à l'égard des Italiens condamnés à la déportation en Sibérie, parce qu'ils avaient été trouvés dans les rangs des insurgés polonois.

La réponse du prince Gortschakoff contiendrait, en effet, une allusion des plus vives aux procédés du gouvernement italien à l'égard du comte de Christeu et

— Nous vous ferons bien savoir où nous aurons, Bolivar et moi, arboré notre drapeau. Vous nous enverrez les patriotes désireux de se joindre à nous, et j'espère que quand nous reviendrons, notre petite armée grossira en peu de temps et fondera, comme une avalanche, sur les séides du despotisme.

— Dès qu'une armée républicaine, quelque faible qu'elle puisse être, aura franchi la Tachira (1) j'irai à votre rencontre avec des milliers de mes hommes. Et alors commencera une guerre d'extermination ; car nous avons appris à nos dépens à ne plus ménager nos ennemis. — Ils se serrèrent la main. Puis, après un moment de silence, Paez demanda, en jetant sur la mulâtresse un regard presque tendre :

— Dona Joséfa vous accompagne-t-elle ? — Je voudrais bien lui épargner les fatigues de ce voyage ; mais dans quel asile la conduirais-je ?

Le capitaine, adoucissant sa voix rude, répondit, avec un embarras qu'il s'efforçait en vain de maîtriser :

— Si mademoiselle n'avait pas de répugnance à se placer sous ma protection — dans les formes prescrites par la loi, bien entendu — je répondrais sur ma vie qu'il ne serait pas touché, sans son consentement, à un cheveu de sa tête.

— Joséfa, cela m'a tout l'air d'une demande en mariage, dit Rodriguez. — Franchement, reprit le capitaine un peu enhardi, ce n'est pas autre chose, en effet. Jusqu'ici je n'avais pas tenu le moins du monde au mariage. Mais si j'obtenais une femme du courage et du ca-

ractère de dona Joséfa, je ne crois pas que ma position s'en trouverait plus mauvaise. — Votre admiration pour mon amie n'est que justice, interrompit Rodriguez. — Tout ce que j'ai vu et entendu de vous, mademoiselle, dit Paez s'adressant enfin à Joséfa elle-même : votre conduite après le tremblement de terre, votre dévouement pour le marquis malade, votre intrépidité à vous associer à toute entreprise dangereuse, m'ont inspiré pour vous autant d'estime qu'il me sera jamais possible d'en accorder à aucune femme. Je possède les moyens — à ces mots il frappa sur son épée — de vous procurer dans le monde un rang qui ne sera pas indigne de votre position actuelle. Vous allez me trouver un peu présomptueux ; mais cette circonstance était nécessaire à mentionner.

Il se tut, dans l'attente d'une réponse favorable. Mais sa proposition, ou peut-être l'attitude du marquis en présence de cette proposition, avait troublé la mulâtresse au point qu'elle fut incapable de parler. Elle murmura à l'oreille de Rodriguez : « Répondez pour moi. » Et, contenant à grand-peine une explosion de sanglots, elle voulut s'éloigner.

Mais le marquis la retint, lui prit le bras, et dit, en s'approchant avec elle du capitaine :

— Reste. Joséfa : le cas n'est pas si simple que je puisse décider à ta place. Je partage de tous points l'admiration que t'exprime le capitaine Paez, le plus vaillant homme de notre armée, et comme c'est à moi que furent consacrées les actions qui le remplissent d'une si profonde estime pour toi, je crois posséder plus de droits à ton amour que lui-même. Ma chère sœur, quelque doux que soit ce

nom, j'aspire de toute mon âme à contracter avec toi un lien plus intime. L'attachement que j'ai gardé à l'infortunée Paula jusqu'au moment où j'ai reconnu l'impossibilité absolue de la nommer jamais ma femme, ne t'empêchera pas de croire à la sincérité de mes nouveaux sentiments. Toi seule m'a fait connaître toute la puissance de l'amour ; celui que Paula avait éveillé dans mon cœur me paraît bien faible en comparaison de celui que tu as su y allumer, et auquel j'espère que tu répondras.

Le capitaine se frotta le front et se tirait la moustache, médiocrement édifié de la façon dont sa cause était plaidée par le marquis.

« Vous auriez bien pu, s'écria-t-il avec haine, vous aviser plus tôt de toutes ces belles choses-là. Vous auriez épargné à un honnête homme le dépit de s'être donné une peine inutile. Que signifient ces litres de frère et de sœur si vous voulez montrer jaloux des qu'un autre témoin qu'il sait apprécier aussi les mérites de dona Joséfa ?

— Croyez-vous avoir compromis votre dignité en donnant à Joséfa une preuve d'estime qui comptera parmi les souvenirs dont elle sera le plus fière ? Quant à moi, je me suis longtemps conduit comme un enfant aveugle qui court après une ombre et n'aperçoit pas une pierre précieuse gisant à ses pieds. Il n'était pas besoin, d'ailleurs, des violentes secousses qui m'ont jeté dans des voies nouvelles pour attirer mon attention sur le trésor que le Ciel m'avait envoyé. Avant même le mariage de dona Paula, mon amour pour elle chancelait ; mais je m'accusais d'infidélité et je voulais me contraindre à rester fidèle... Et plus tard ! Pouvais-je,

à peine convalescent, me poser en prétendant à la main de Joséfa ? J'avais bien vu que l'amour veillait à mon chevet ; que chaque regard, chaque mouvement de ma sœur en était un aveu. Le mien n'est pas une dette de la reconnaissance : c'est la libre impulsion d'un cœur tout plein d'elle. Je viens de vous dire pourquoi je ne l'ai pas déclaré plus tôt.

Que faisait Joséfa pendant ce dialogue ? Écoutait-elle, attentive, bien qu'un peu troublée ? Réfléchissait-elle au moyen de remercier Paez de la façon la plus flatteuse et la plus propre à lui adoucir l'humiliation d'un refus ? Non, elle n'écoutait rien ; elle croyait rêver ; souriante et l'œil fixé sur Rodriguez, elle n'avait que cette seule pensée, qui lui faisait battre le cœur à lui briser la poitrine : « Il m'aime ! »

Elle ne répondit pas et laissa au marquis le soin d'apaiser Paez, plus sérieusement blessé du refus qu'il ne le croyait lui-même. Avant qu'elle fût revenue à elle, déjà le capitaine s'était éloigné, et Rodriguez lui offrait le bras pour la reconduire. Quand, une fois dans la petite chambre qu'elle habitait, il la serra dans ses bras et qu'ils échangèrent un baiser, elle s'éveilla à une vie nouvelle. Ivre de bonheur, elle répétait sans cesse le nom de Rodriguez, et, dans sa bouche, ce mot était la plus haute expression du ravissement.

Le marquis avait l'intention de faire bénir leur mariage dans les vingt-quatre heures et de partir immédiatement après pour la Nouvelle-Grenade avec sa femme. Un incident survenu le lendemain matin modifia ses projets. Paez était parti de bonne heure pour aller lever l'escorte qui devait accompagner le jeune couple. Mais il n'avait pas encore eu le temps d'attein-

dre les steppes qu'on le vit revenir en galop de son cheval. Il apportait la nouvelle qu'un détachement espagnol avait été vu dans une des vallées voisines, et il conseillait instamment de ne pas ajourner la fuite un instant de plus. Aussitôt on chargea, sur les chevaux dont on disposait, l'or et les objets de valeur emportés par le marquis de la ville de l'Anasco. Puis les voyageurs sautèrent en selle, et l'on se mit en route sous la conduite du capitaine, qui espérait bien recruter dans les Llaneros du renfort pour la petite caravane.

À peine avaient-ils tourné la colline qui fermait l'entrée de la vallée qu'un lieutenant descendit, avec un détachement de fantassins, la montagne au versant de laquelle s'adossait la maison de bambou. Pendant qu'il l'investissait et la fouillait, arriva un détachement de cavalerie, qui avait pris un détour. Mais, à leur grand dépit, ces troupes trouvèrent la maison vide. Les traces empreintes dans le sable indiquant la direction prise par les fugitifs, la cavalerie se mit à leur poursuite, et l'infanterie la suivit de son mieux.

ROBERT HELLER.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Rivière qui sépare le Vénézuéla de la Nouvelle-Grenade.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille. Marché du 10 juillet 1863. Esprit 3/6 Montpellier... 1 hect... 3/6 betterave fln... id... 3/6 méas. ind... id... 63... 3/6 fin de grains... id... 3/6 de riz... id... Genève... id... 25... Anis... id... 50